

MISEN Stratégique

23 novembre 2011

1. Bilan 2011 de la Misen
2. Sdage / Pdm
3. Plan de contrôle
4. ERU
5. Sécheresse
6. Eau potable
7. Natura 2000
8. Déchets inertes
9. Autres dossiers

1. Bilan 2011 de la MISEN

1.1 Création de la MISEN

- Création le 8 mars 2011
- Ce qui change avec les anciennes MISE
 - Prise en compte de la biodiversité
 - Participation de l'ONF
- Tous services de l'Etat concernés par l'environnement : participation de plus en plus élargie
- 6 réunions de la Misen opérationnelle depuis 1 an

Date	4 nov 2010	28 jan 2011	7 avril 2011	26 mai 2011	12 juillet 2011	20 sept 2011
Nombre de services représentés	5	9	11	9	7	12

1.2 Principales préoccupations de la MISEN

- Elaboration commune du plan de contrôle
- Discussion de dossiers d'autorisation transversaux (multiples réglementations) (ex : refuge de Beille)
- Application des nouvelles réglementations (ex : Natura 2000)
- Suivi pollutions (ex : Foix)

*Point 2 : Mise en Oeuvre
du SDAGE et du PDM*

Objectifs de bon état

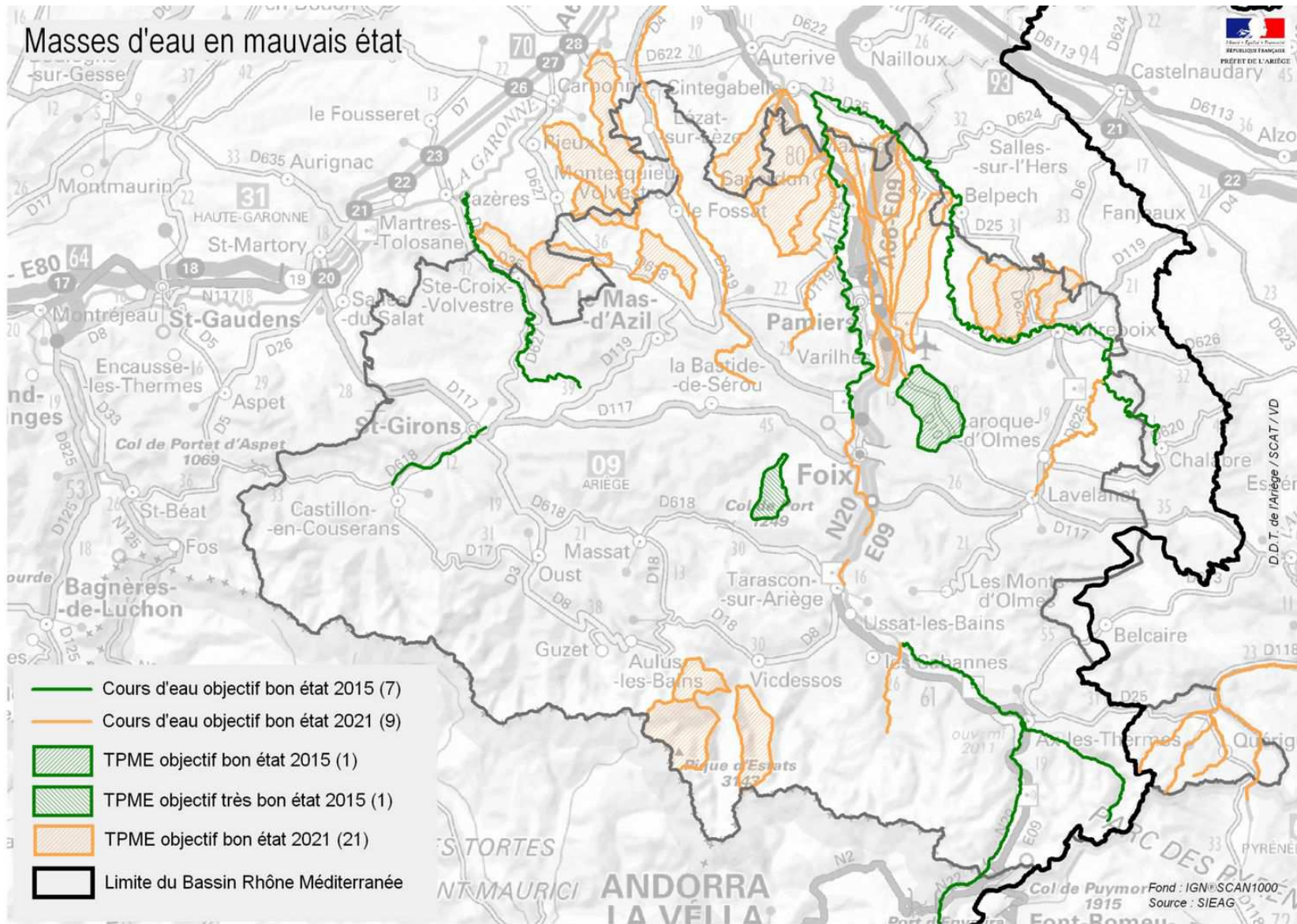
	2006	2015	2021	2027
Adour G.		59 %	87 %	100 %
Rhône M.	61 %	66 %	89 %	100 %
Ariège	75 %	80 %	100 %	

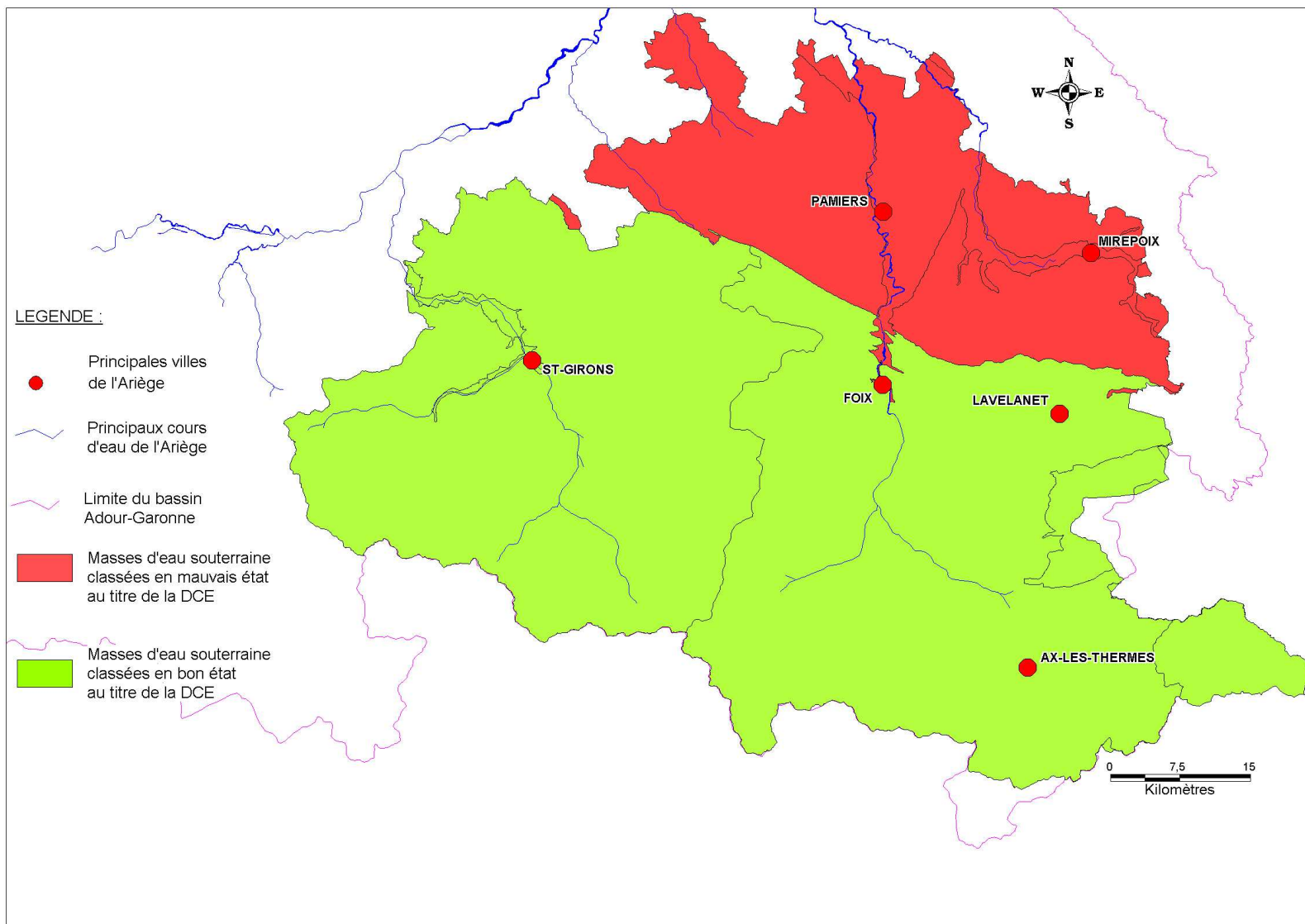
➤ Etat des masses d'eau en Ariège

- ☛ 166 masses d'eau sur le département de l'Ariège (dont 7 sur le bassin Rhône Méditerranée)
- ☛ 41 masses d'eau en mauvais état

	Échéance 2015	Échéance 2021	Total
Cours d'eau	7	9	16
TPME	2	21	23
nappe	1	1	2

Masses d'eau en mauvais état





➤ Principales pressions déclassant les masses d'eau

- ☞ Nombreux seuils et barrages utilisés : masses d'eau en débit réservé, perte de continuité
- ☞ Des bassins versants avec des pressions domestiques et agricoles

2.1 PAOT

Programme d'actions territorialisé

- Déclinaison du programme de mesures à l'échelon du département (Actions opérationnelles territorialisées nécessaire pour restaurer l'état des masses d'eau)
- plan de contrôle inter-services
- stratégie d'instruction

2.1 PAOT

- ☛ 6 juillet 2011 : présentation de la démarche aux différents partenaires départementaux (associations, élus, professionnels...)
- ☛ Pour atteindre le bon état :
 - ☛ actions régaliennes
 - ☛ démarche participatives : nécessité de porteurs de projets et de maîtres d'ouvrage hors Etat + financement
- ☛ Déroulement 2011 - 2012 :
 - ☛ Réunions par masse(s) d'eau et / ou par thématique
 - ☛ 10 réunions en 2011
 - ☛ 8 réunions en 2012
 - ☛ Bilan annuel auprès des partenaires de l'avancée du PAOT

2.1 PAOT

➤ **Point d'étape**

- ☞ Réunions par masses d'eau à privilégier (et non par thématique)
- ☞ Association de la DREAL et de la DDT31 à conforter
- ☞ Difficultés de faire émerger des maîtres d'ouvrages
- ☞ Financement Agence de l'eau à préciser
- ☞ Difficultés de priorisation des actions par masses d'eau
- ☞ Souhait du maintien de l'implication des services de l'Etat dans la démarche PAOT

2.1 PAOT

- Stratégie d’instruction en lien avec le PAOT :
 - En cours de réflexion au niveau national
 - Identifiée par la Dréal comme devant être examinée par le club métier
- ☞ Objectif : instruire les dossiers police de l’eau et ICPE selon les objectifs du SDAGE et de la DCE
- ☞ Premiers principes :
 - ☞ Instruire les dossiers en fonction des enjeux du département et de l’importance des IOTA
 - ☞ Approfondir les prescriptions ou mesures compensatoires pour des IOTA ou ICPE avec impacts masses d’eau
 - ☞ Renforcement de la politique d’opposition à déclaration

2.2 SAGE Ariège

- disposition A10 : *Faire émerger des SAGE, dont le sous bassin de l'Ariège, au plus tard en 2015*
- ☛ Périmètre énoncé dans le SDAGE : bassin versant Ariège Hers
- ☛ Bassin versant sur 4 départements et 2 régions
- ☛ Document élaboré par les acteurs locaux réunis au sein de la **commission locale de l'eau (CLE)**.
- ☛ SAGE porté par une structure représentative de tout le BV

Point 3 : Plan de Contrôle

Organisation

- convention organisant les relations Etat-Oncofs-Onema
 - Signée le 21 janvier 2010
 - Note d'orientation stratégique du 20 septembre 2011 (après validation Misen et PNR)
- circulaire MEDDTL du 12 novembre 2010 : plan de contrôle piloté par la DDT, qui coordonne l'Onéma et l'ONCFS
- Lettre DEB du 30 août 2011 charge la MIPE de :
 - définir une stratégie de contrôle
 - élaborer un plan de contrôle validé par préfet + procureur
 - Décliner ce plan en programmes de contrôle par service
 - Assurer le lien avec le parquet (convention quadripartite)

Plan de contrôle 2011

- Validé le 23 mars 2011 par le parquet et le 24 mars 2011 par le préfet
- Priorités 2011
 - Contrôle des exploitations agricoles en zone vulnérable (suite à la phase information de 2009 et 2010)
 - Continuité écologique des cours d'eau : vérification des débits réservés
 - Affichage publicitaire dans le PNR
- Temps consacrés au contrôles
 - DDT : prévus 274 jours, réalisés 407
 - Onéma : prévus 410 jours, réalisés 300 (au 30 septembre 2011)
 - ONCFS : prévus 1 147 jours, réalisés 1 000

Bilan 2011 : pilotage DDT / Spéma

- Qualité de l'eau
 - ERU (en priorité masses d'eau bon état 2015 + suites procédures antérieures) : 25 step contrôlées, 9 non conformes
 - Épandage des boues : station de Rieucros, épandage conforme
 - Zones vulnérables : 14 exploitations agricoles (20 prévues) dont :
 - 4 contrôles réglementaires (RAS), 9 non conformes (PV + mise en demeure)
 - 10 suivis pédagogiques (problèmes de raisonnement de la fertilisation (cahiers, dosages))
- Milieu aquatique :
 - Prélèvements d'eau pour Irrigation : Countirou, Crieu, Baloussière, Touyre, Lèze : tous les contrôles conformes
 - Rejet des eaux pluviales : Contrôle des décanteurs déshuileurs des infrastructures routières de la RN20, 1 contrôle non conforme en cours de traitement

Bilan 2011 : pilotage Onéma

- Qualité de l'eau :
 - Zones non traitées: 11 contrôles dont 10 non conformes (4 PV et 6 rappels à la réglementation)
 - Pollutions accidentelles: 17 constats dont 9 ont fait l'objet de suites

- Milieux aquatiques :
 - Continuité écologique sur axe migrants: 30 contrôles dont 7 non conformes
 - Travaux en cours d'eau: 21 contrôles dont 11 non conformes (la majorité des non conformités concerne des travaux non déclarés)
 - Respect débit réservé : 55 contrôles dont 6 non conformes
 - Vidange plan d'eau: 4 contrôles dont 1 non conforme

- Protection des habitats :
 - Zones humides: 2 contrôles conformes.

Bilan 2011 : pilotage ARS

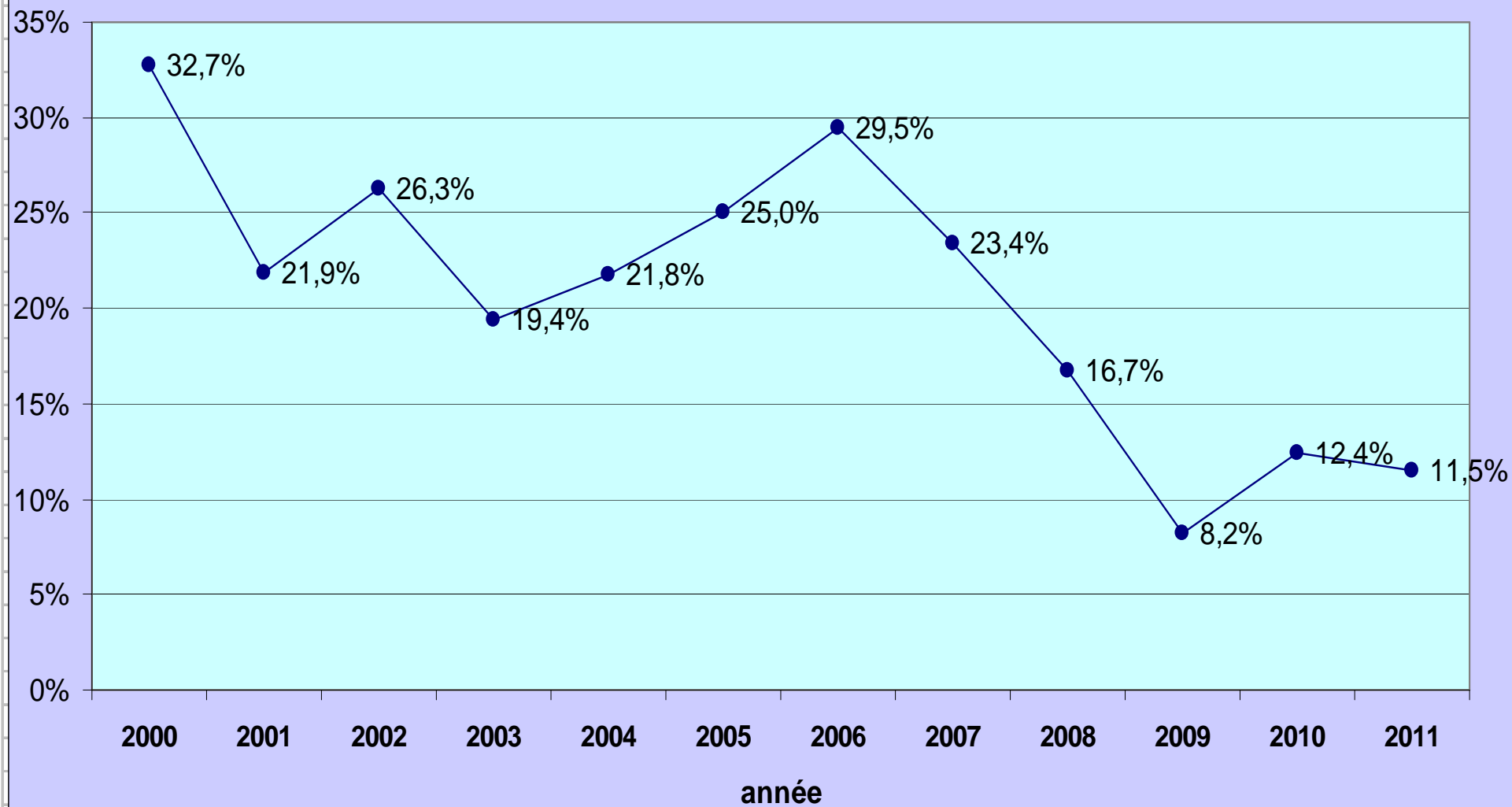
- **Contrôle sanitaire des eaux potables**
 - 3772 contrôles
 - 576 alertes eau non potable
- **Contrôle sanitaire des piscines**
 - 588 contrôles
 - 245 alertes eau non conforme
- **Contrôle sanitaire du thermalisme**
 - 189 contrôles
 - 7 alertes eau non conforme

Bilan 2011 : pilotage ARS

Inspection et suivi d'inspection

- 55 Inspections d'ouvrage de distribution de l'eau potable
- 4 Inspections de piscine
- 8 inspections légionelle (médicosocial)

ARIEGE :% Population recevant une eau non conforme aux normes bactériologiques



Bilan 2011 : pilotage ARS

3 INCIDENTS MAJEURS

- Pollution du captage de foix mai-juin 2011
- Pollution des captages du pays d 'Olmes
juillet-août 2011
- pollution des captages des secteurs de St
Girons, Pays d 'Olmes Novembre 2011

Bilan 2011 : pilotage Dréal

- Dignes et barrages :
 - Dignes : 9 (C), barrages : 3 (A), 12 (C), 2 (D)
 - Bilan en cours
 - Présentation de la démarche à faire à la chambre d'agriculture pour les digues agricoles
- Extraction alluvionnaires (absence d'exploitation en lit mineur ou majeur des cours d'eau à enjeux)
 - Vérification du contrôle réalisée par l'entreprise Siadou de la qualité des matériaux de remblai d'une gravière
 - Quelques améliorations à porter par l'entreprise
- Rejets des ICPE :
 - 35 contrôles
 - Quelques dépassements modérés de valeurs limites
 - Gros dépassement pour une fromagerie Cazalas (mise en demeure en cours)

Bilan 2011 : pilotage ONCFS

- Contrôle de l'exercice de la chasse : analyse en cours, 17 procédures.
- Lutte contre le braconnage : surveillance nocturne, 1 procédure.
- Contrôle de l'activité pêche : Opération organisée à l'ouverture générale en concertation avec la FD09 et la Gendarmerie, contrôle sur les cours d'eau et lacs d'altitude. 15 procédures.
- Contrôle des établissements détenant la faune captive : 12 structures contrôlées, 7 procédures rédigées.
- Surveillance des atteintes à l'environnement : Contrôle des incinérations, de la circulation et de la dégradations de la flore. 27 procédures.
- Contrôle de la Publicité hors agglomération: 1 journée de Formation, 4 J/A réalisées, 10 procédures.
- Bilan au 08/11/11, 77 procédures judiciaires réalisées par le service.

Bilan 2011 : pilotage DDT / Biodiversité

- Affichage publicitaire (PNR)
 - 145 mises en demeure depuis juin 2010
 - 1 procédure de mise en recouvrement de l'astreinte
 - Dépose de la majorité des dispositifs illicites
 - Quelques cas où société en liquidation : dépose d'office à organiser avec mairie

Plan de contrôle 2012

- Plan de contrôle stratégique 2012-2015
 - Respect des orientations nationales, régionales et locales (PAOT, note d'orientation stratégique)
 - Délais :
 - Partie PAOT pour décembre 2011
 - Complet pour février 2012
 - Validation préfet et parquet en février 2012
- Plan de contrôle 2012
 - Déclinaison par services pilotes
 - Validation préfet et parquet en février 2012 ?

Propositions plan de contrôles 2012 - 2015 : partie Eau

- Ouvrages hydrauliques (franchissement)
 - Ariège, Hers vif, Lez, Touyre (PAOT)
 - Salat (classement des cours d'eau)
 - 100% sur l'Ariège, 6 ouvrages avec travaux de mise aux normes sur les autres cours d'eau
- Ouvrages hydrauliques (prélèvements)
 - Lèze, Volp, Bruyante, Artigue (PAOT)
 - Douctouyre, Countirou (préservation des milieux)
- Travaux en rivière
 - Hers, Touyre, Ariège, Aston, Crieu (PAOT – hydromorphologie)
 - Salat (Natura 2000)
 - 20% des dossiers + flagrance

Propositions plan de contrôles 2012 - 2015 : partie Eau

- ERU
 - Ariège, Touyre, Hers et affluents, Arize et affluents, Lèze (PAOT – pression domestique)
- Zones vulnérables
 - Hers et affluents, Estrique, Crieu (PAOT)
- Phytosanitaires
 - Hers et affluents, Estrique, Crieu, Lèze (PAOT)
 - Poursuite de la démarche de contrôle
- Dignes
 - Crieu (PAOT)

Propositions plan de contrôles 2012 - 2015 : partie Nature

- lutte contre le grand braconnage : Surveillance nocturne
- contrôle du respect des prélèvements des Gibiers de montagne (Stratégie nationale grand tétras)
- Contrôle du respect des règles édictées en matière pêche
- Contrôle des activités impactant le milieu naturel (incinération, circulation, gentiane)
- faune sauvage captive : établissements, enclos, cirque....
- contrôle des mesures définies dans les dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 : quelques dossiers, par exemple tour de France
- publicité : RN20 L'Hospitalet - Pamiers + ex RN20 Pamiers – Saverdun + PNR (secteur Tarascon – Vicdessos)

Relations avec le parquet

- Rencontre de chaque membre de la MISEN avec le Parquet (nouvelle composition 2011)
- Avis DDT sur les procédures précisant l'enjeu de l'infraction
- Convention quatripartite présentée par la note du 30/08/11 de la DEB
- Validation début 2012 du plan de contrôle stratégique 2012 – 2015 et du plan de contrôle 2012

Point 4 : Eaux résiduaires Urbaines

Situation en Ariège en 2010 (remontées 2009 à la DEB)

Pas d'échéance 1998

Echéance 2000 : 3 stations conformes (Laroque - d'Olmes, Pamiers, Saint - Lizier)

Echéance 2005 :

> 2000 EH : 6 non conformes sur 13 stations d'épuration

Entre 200 et 2000 EH : 17 non conformes sur 64

6 STEP Non conformes Echéances 2005 - >2000 EH

Ax les Thermes (SMDEA)

Foix Vernajoul (SMDEA)

Mazères (SMDEA)

Saverdun (SMDEA)

**Tarascon (Syndicat des eaux du
Soudour)**

Varilhes (Gestion municipale)

17 STEP Non conformes Echéances 2005 : 200 à 2000 EH

Foix Labarre : 1900 EH
Benagues : 1950 EH
Mas d'Azil : 1350 EH
Auzat – Vicdessos : 1050 EH
Aulus : 1000 EH
**La Bastide de Bousignac :
600 EH**
**Massat : 600 EH (réseau sans
STEP)**
Rieucros : 450 EH
**Sentein : 450 EH (réseau sans
STEP)**

Quérigut Grande Station : 430 EH
Saint Felix de Rieutord : 250 EH
Villeneuve le Paréage : 350 EH
Rimont Bourg : 350 EH
Le Pla : 300 EH
Lissac : 300 EH
Orlu : 200 EH
Saint Pierre de Rivière : 200 EH

**AP de mise en demeure :
Foix Labarre, Mas d'Azil et
Auzat - Vicdessos**

ERU et urbanisme

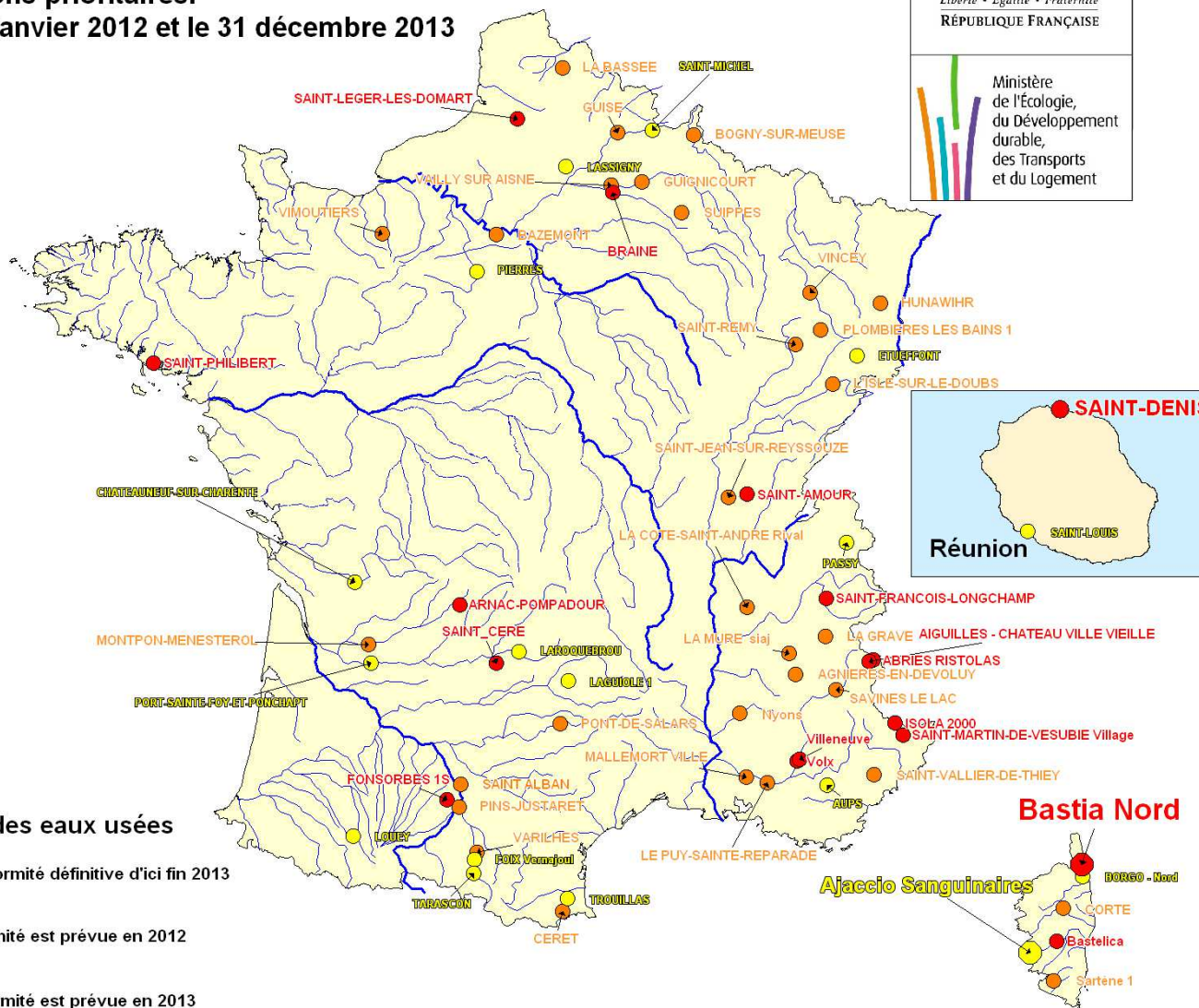
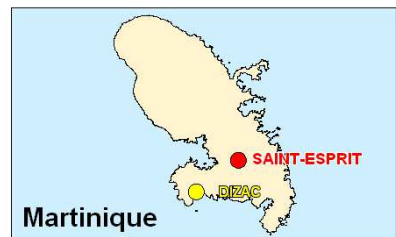
- Application de La Circulaire du 8 décembre 2006
- Note fixant les modalités d'instruction des documents d'urbanisme, signée le 13 mars 2011 par le Préfet

Plan national d'action 2012 - 2018

- Plan d'action pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques (step de plus de 2 000 eqH.)
- 29 septembre 2011 – MEDDTL
- Fait suite au plan de septembre 2007 qui a permis la mise en conformité chaque année de 150 step

Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires Les 74 stations prioritaires.

Mise en conformité entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013



Situation des stations de traitement des eaux usées

- Station à saturation devant être mise en conformité définitive d'ici fin 2013
- Station non conforme dont la mise en conformité est prévue en 2012
- Stations non conforme dont la mise en conformité est prévue en 2013

Plan national d'action 2012 - 2018

3 step sur 74 : en Ariège

Station non conforme dont la mise en conformité est prévue en 2012 :

- Varilhes : travaux en cours

Stations à saturation devant être mise en conformité définitive d'ici fin 2013 :

- Foix – Vernajoul : étude d'impact rejet step en cours
- Tarascon (avant-projet Soudour et SMDEA en cours)

Autres step non inscrites au plan national

- réunions mensuelles avec le Smdea (grande inertie)
- Ax les Thermes : bassin tampon en cours d'étude
- Saverdun : mise en eau nouvelle step effectuée
- Mazères : non conforme en performance en 2010

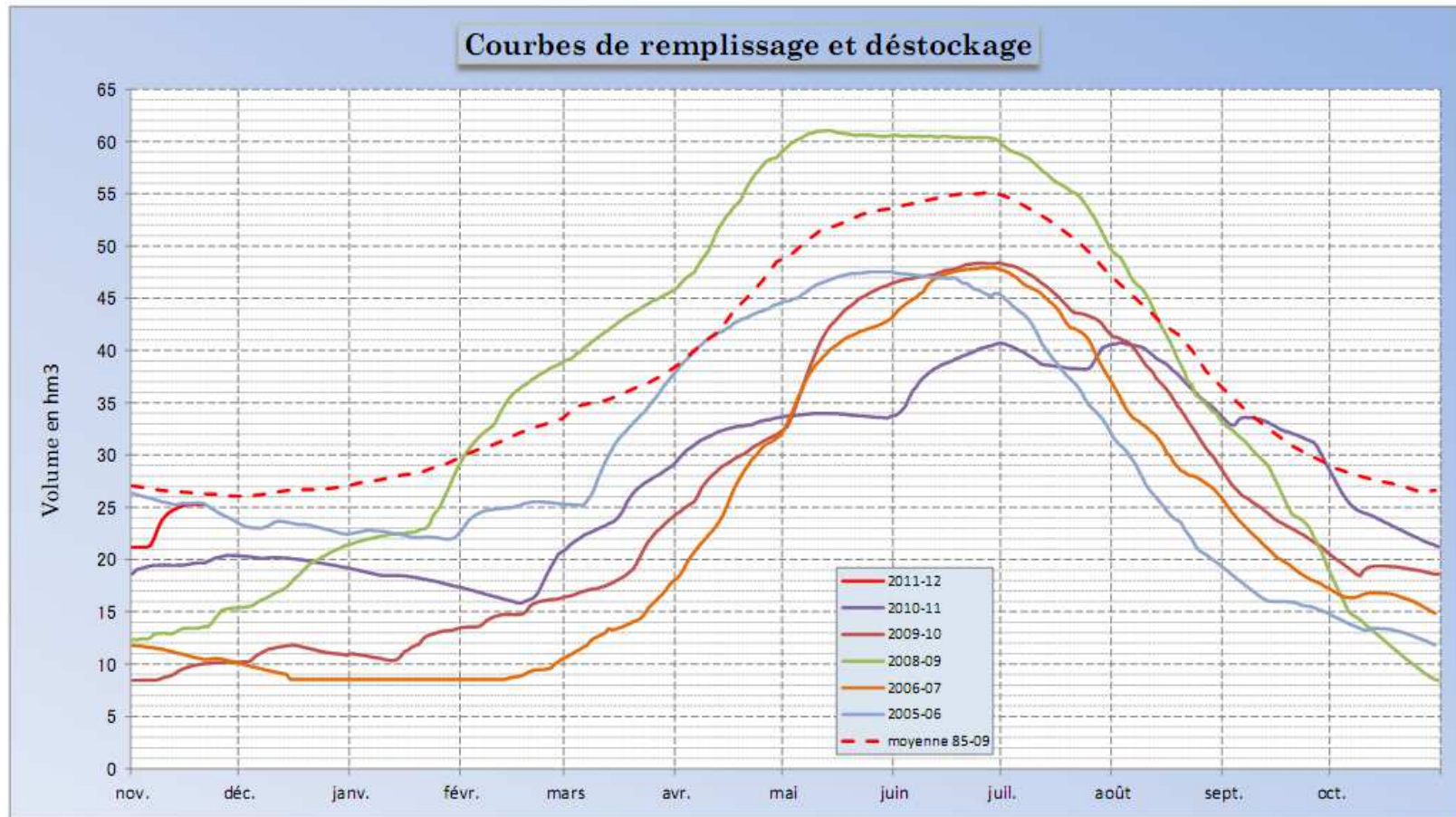
Point 5 - sécheresse

Irrigation 2011

- Autorisations temporaires maintenues jusqu'au 01/01/2012 (décret du 16.02.2011)
- Retard dans la mise en place de l'organisme unique
- Protocole Etat / Ch. Agri signé le 2 novembre 2011
- Vp pourront être notifiés avant fin 2011, lancement candidatures fin février 2012, désignation OU mi 2012
- CAB : 30 nov. 2011, CB : 5 déc. 2011
- Depuis 2009, instruction concertée partenaires : ratios maximums par types de sol et de culture

Bilan irrigation 2011

- Autorisation pour 2011 : 24 360 000 m³
- Consommation 2011 : transmission par les agriculteurs (ou Montbel, ASAIL) fin novembre
- Arrêté sécheresse : interdiction de prélever de l'eau 1 jour sur 4 sur l'Ariège et l'Hers du 19 mai au 7 juin



Remplissage au 15 novembre 2011

- Montbel : 25,3 Mm³ / 60 Mm³
- Montdély : 2,9 Mm³ / 4 Mm³
- Filleit : 3,7 Mm³ / 4,8 Mm³

Sécheresse : Suites à donner

- Modification possible des arrêtés cadre sécheresse
 - Répartition des zones pour les tours d'eau Ariège Hers
 - Horaires des restrictions
 - Restrictions sur cours d'eau non réalimentés
 - Cohérence du débit crise Lèze entre départements + mesures de restriction
 - Restriction pour les usages non agricoles
 - Mise à jour des données liées au SDAGE 2010 – 2015 (DOE, dispositions)

Sécheresse : Suites à donner

- Commission de répartition des eaux (CRE) de Montbel
 - CRE du 16/03/11 validant de nouvelles consignes d'exploitation
 - Nouvelle CRE programmée en juillet puis annulée par les élus pour :
 - * déterminer la valeur de la réserve inter-annuelle
 - * réviser les courbes de défaillance
- Sécurisation de la ressource pour Montbel
 - Rehausse, Touyre, prise d'eau du Peyrat, révision DOE (PGE), éventuelle nouvelle DUP

Point 6 : Eau potable

CPOM Eau potable de l'ARS

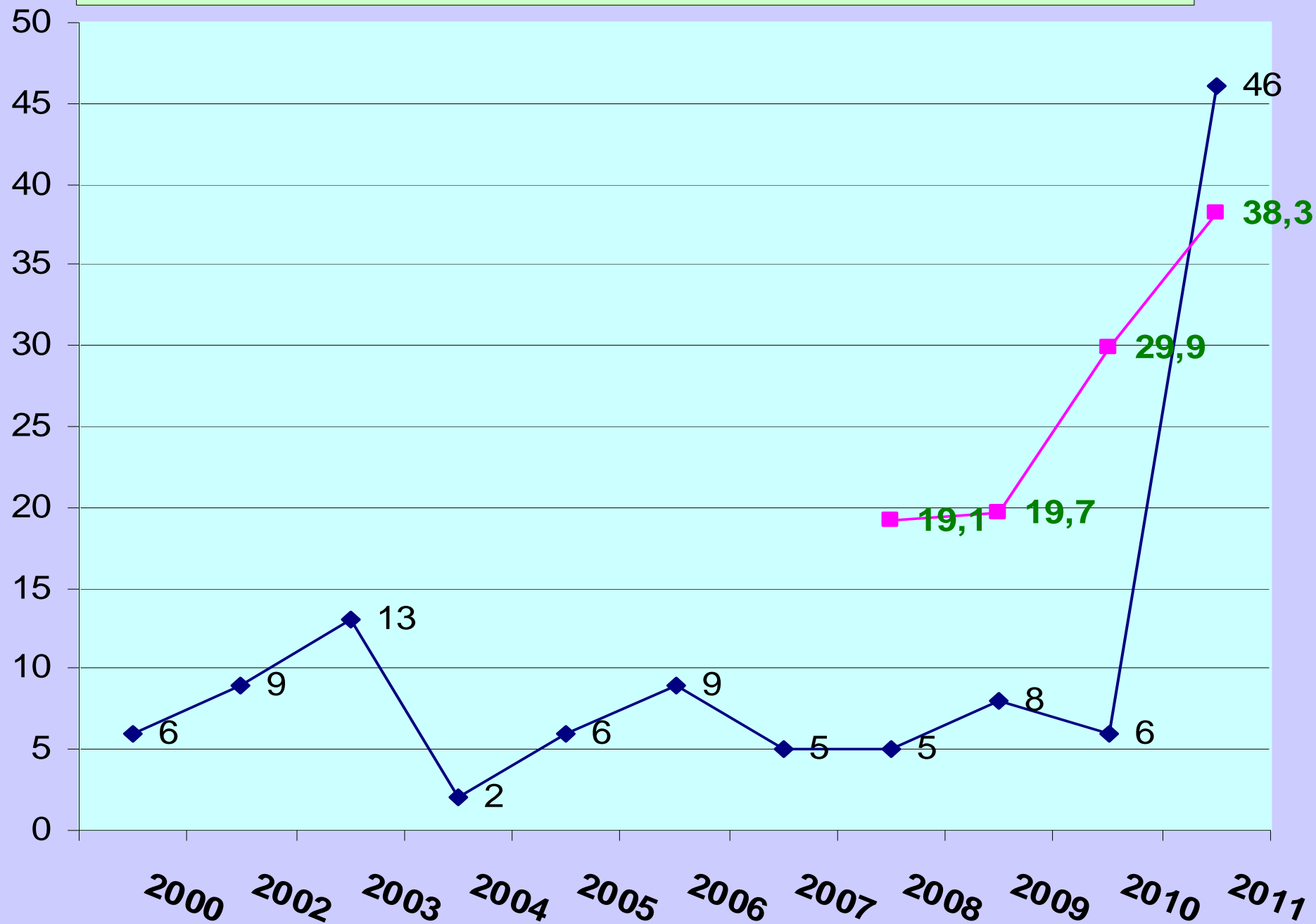
- Un partenariat Préfecture, Agence de l'eau, Conseil Général, Exploitants et ARS
- Reconquête de la qualité de l'eau sur des installations présentant régulièrement des problèmes de qualité
- 69 Unités de Distribution d'eau concernées

La Protection des Captages

- Un retard historique - des rationalisations
- Nombre de captages en Ariège: 600
- Un Comité technique périmètre de protection pour faciliter l'instruction
- 129 captages protégés en 2010
- 175 Captages protégés (46 arrêtés) en 2011
- 38,3% population alimentée par captage protégé en 2011

—◆— nbre CAP_protègés/an

—■— % pop protégée

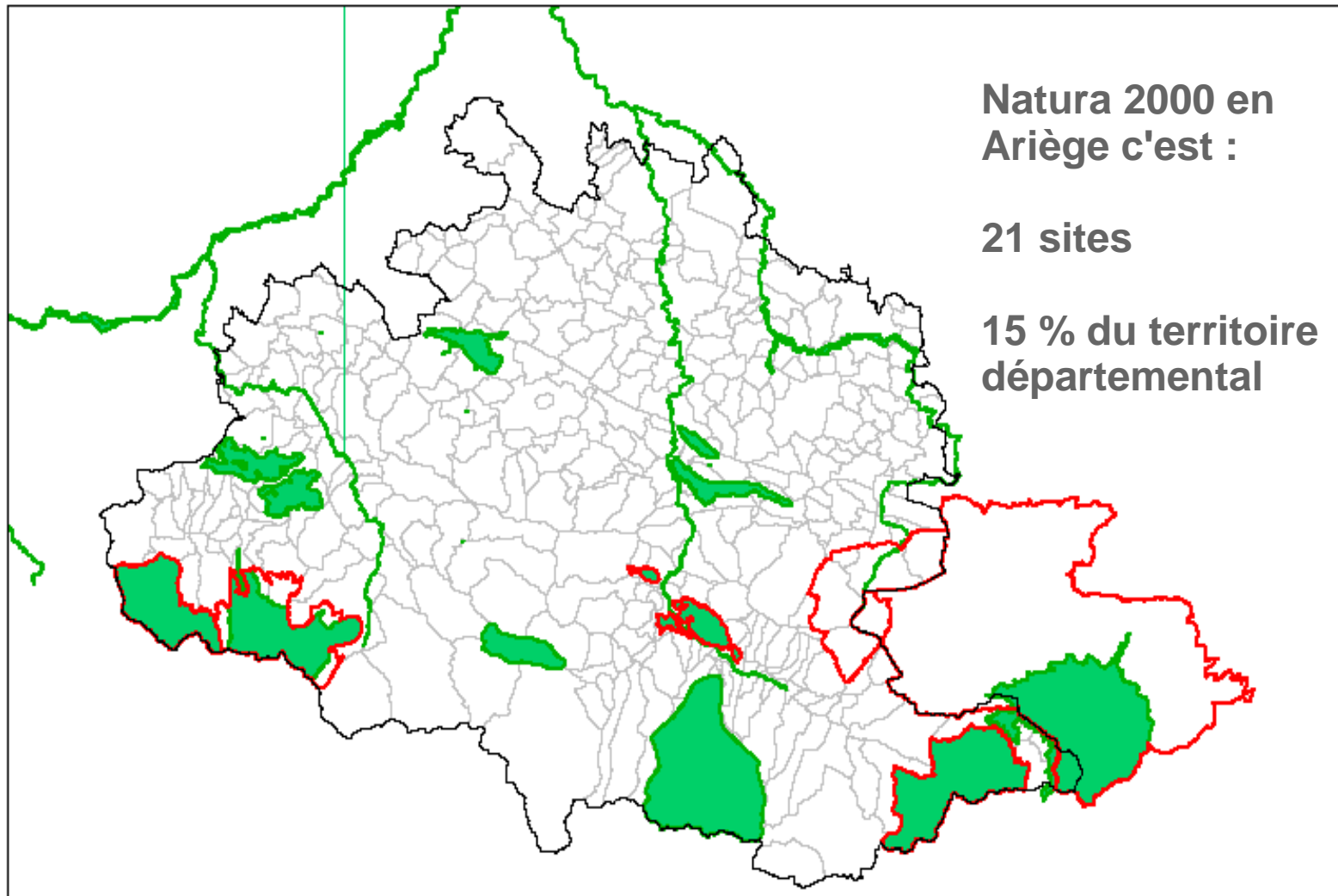


6.2 Pollution eau potable Foix

- Pollution de la nappe de Foix en tétrachloroéthylène depuis le 25/05/2011 : des teneurs entre 300 et 500 $\mu\text{g/L}$
- Un seuil de potabilité $< 10 \mu\text{g/L}$
- Un résultat en 2010 à 3 $\mu\text{g/L}$
- Depuis fin mai, constitution de deux groupes de travail
 - Un groupe “recherche pollution” pilotée DDT
 - Enquête activités : non aboutie
 - Etude en cours caractérisation nappe et source de pollution – Calligée (avant fin novembre : piézomètres)
 - Un groupe “solution AEP de substitution”

Point 7 : Natura 2000

Évaluation des incidences Natura 2000 : Choix du service instructeur



➡ Évolution du régime d'évaluation des incidences sous la pression de l'Europe (condamnation de la CJUE du 4 mars 2010).

➡ Article L.414-4 Code de l'environnement :

« Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Évaluation des incidences Natura 2000 " :

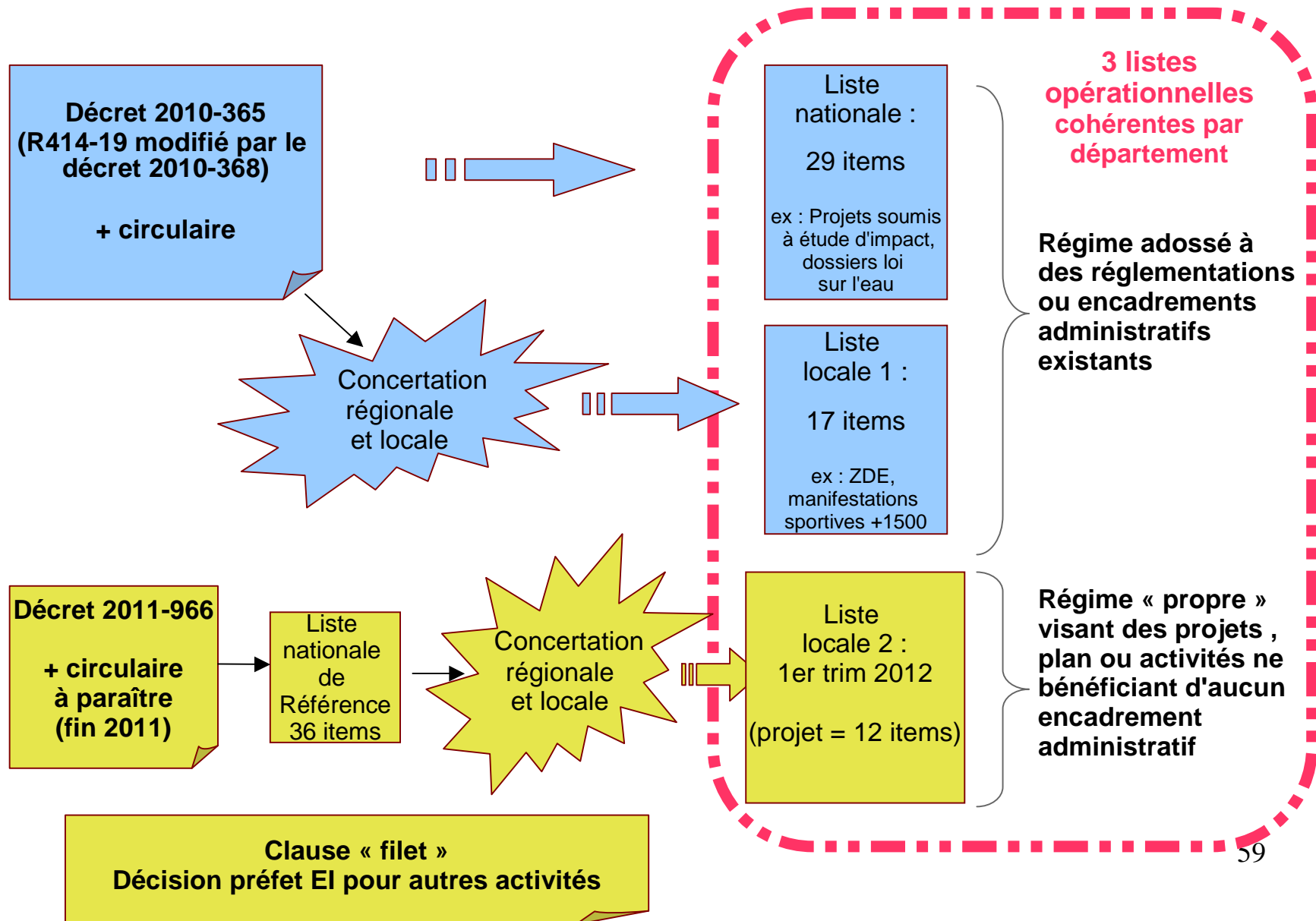
1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;

3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage. »

➡ Que le projet soit dans ou en dehors d'un site Natura 2000 (sauf mention contraire)

Le choix de la France : listes positives



L'Évaluation des incidences Natura 2000 est un élément du dossier administratif

Choix du service instructeur :

- Déterminé par l'autorité décisionnaire (Préfet)
- Fonction de la nature de l'activité
- Instructeur habituel de la thématique (manifestation sportive = Préfecture / DDCSPP, Loi sur l'eau = SPEMA, PLU = SAUH, ICPE = DDCSPP + DREAL, ...)

Des formations / informations à destination des services instructeurs sont prévues en 2012

Possibilité de réaliser une évaluation simplifiée (Formulaire)

Des outils en cours d'élaboration (SIG, internet, guides d'instructions)

Appel d'offre pour la désignation des opérateurs Natura 2000

Lorsque l'État porte l'élaboration ou l'animation du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 :

- Circulaire de 2004 : L'État choisit un opérateur « légitime »
 - Mention contraire aux règles des finances publiques, de publicité et de mise en concurrence
 - En 09 : ONF, FDPPMA, FPA, Chambre d'agriculture
- Nouvelle circulaire du 3 janvier 2011
 - S'agissant d'une commande de l'État (DREAL, DDT), c'est lui qui est bénéficiaire des aides européennes via un fond de concours
 - Le Préfet choisi ensuite un animateur de site Natura 2000 par appel d'offres
 - Les modalités de mise en oeuvre de la nouvelle procédure sont en cours de définition
 - Les premiers appels d'offres sont programmées pour début 2012

Présidence des comités de pilotage par les collectivités

Article L .414-4 du Code de l'environnement :

« III. - Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en oeuvre.

A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en oeuvre sont assurées par l'autorité administrative. »

En Ariège, sur 21 sites, seulement 5 sont portés par une collectivité :

- DOCOB du Site « Mont-Ceint, Mont Béas, Tourbière de Bernadouze » : Commune de Le Port
- DOCOB des 4 sites de grottes (Aliou, Ker de Massat, Montseron, Tourtouse), 1 seul COPIL : PNR des Pyrénées ariégeoises.

Démarches en cours :

- Contacts avec CC Pays d'Olmes pour DOCOB « Gorges de La Frau et Bélesta »
- Contacts PNR pour les sites dans son périmètre

Point 8 : Déchets inertes

Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I.)

Qu'est ce qu'un déchet inerte ?

Un déchet inerte ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique, ne brûle pas, ne se décompose pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique et n'est pas biodégradable.

Liste fixée par arrêté du 28 octobre 2010 : Verre, Béton, Briques, Tuiles, Céramiques, Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron, Terres et cailloux, Matériaux contenant de l'amiante liée.

Qui peut demander ?

Cette demande peut être portée par une collectivité locale (commune ou intercommunalité), un entrepreneur privé, un particulier.

Quand faut-il demander une autorisation au titre des ISDI ?

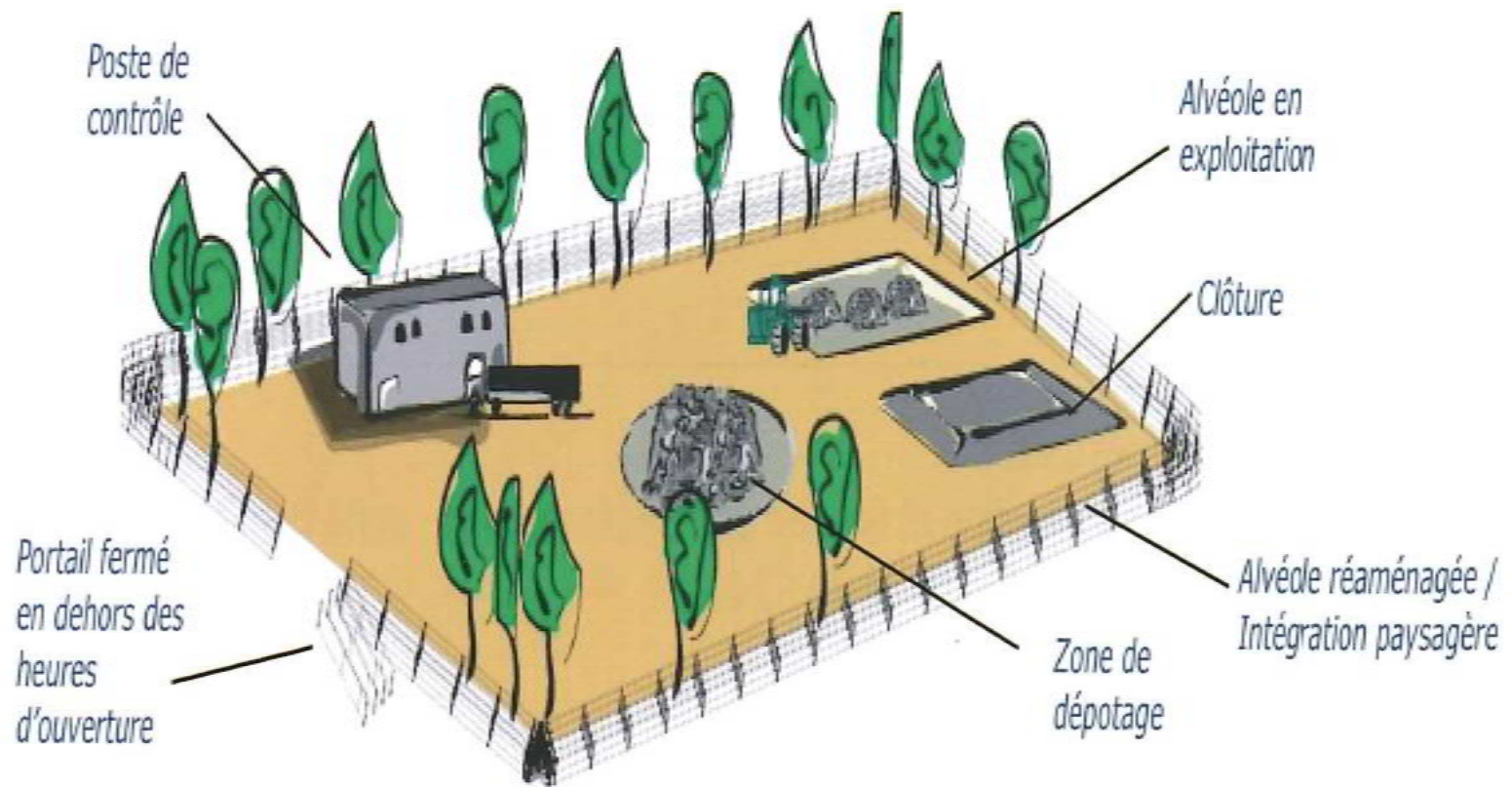
L'autorisation préfectorale s'applique à tous les sites utilisés pour le dépôt régulier de déchets inertes en vue de leur stockage définitif ainsi qu'aux sites de transit.

Elle ne s'applique pas aux :

- Stockages temporaires (n'excédant pas trois ans),
- Stockages à des fins d'aménagements ou de constructions, relevant d'autres réglementations.

Les Déchets inertes

Exemple d'installation de stockage de déchets ISDI



Réglementation ISDI

- ISDI : régime d'autorisation préfectorale spécifique depuis 2006 (service instructeur = préfecture puis DDT)
- Cas particulier des ISDI provenant ou connexes à certaines ICPE :
 - Relevaient du régime des ICPE (service instructeur = Dreal)
 - Depuis modification nomenclature ICPE (13 avril 2010) : sortent du champ de la législation des ICPE
 - AP d'autorisation à préparer par Dréal
 - Puis Service instructeur : DDT

État de l'instruction des dossiers

- 5 ISDI autorisées à REGAT, CARCANIERES, UNAC, SIGUER, FOIX (dont 4 à reprendre suite au changement de nomenclature)
- 9 ISDI en cours d'instruction, avec visites par la DDT réalisées ou prévues, dont certaines posent problème (*exemple : SAVERDUN en zone rouge PPR connexe à ICPE*)
- 2 ISDI en projet (Saurat, Le Fossat)
- 9 ISDI fermées ou en voie de fermeture, avec visites de la DDT réalisées ou prévues

Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantier du BTP

- Défini par ministres équipement et environnement le 15 février 2000
- Approuvé par le préfet de l'Ariège le 15 décembre 2005
- 1 ISDI prévue par canton
- Grenelle II : responsabilité de ces plans transférée aux Conseil général. Nouveau plan avant le 13 juillet 2013

Point 9 : autres dossiers

Relèvement débits réservés

- Minimum au 1/10 du module
- Avant le 1er janvier 2014
- Sur 168 ouvrages, 107 déjà aux normes
 - 61 courriers envoyés en novembre 2010
 - 39 réponses, donc 22 relances
- Bilan
 - ~10 relèvements de débit
 - ~20 cas délicats (anciens moulins, propriétaires âgés,..)
 - À prévoir : visites sur place, propositions de débits réservés,...

Classement des cours d'eau

- Cab du 21 juin 2011 : proposition de listes 1 et 2
- Accord sur cette liste par préfet 09 le 28 juin 2011
- Étude de l'impact : depuis août 2011 jusqu'à début 2012
- Consultation institutionnelle (4 mois) : à partir de fin mai 2012
- Ouvrages Grenelle : 6 ouvrages proposés sur l'Ariège à l'aval de Labarre

Inventaire des frayères

- Étape 1 :
 - Pilotage Onéma
 - Objectif : avant-projet de liste pour mars 2011
- Étape 2 :
 - Pilotage DDT
 - Objectif : publication des inventaires avant 30 juin 2012
- Réunion du 8 juillet 2011
 - DDT 09 + 31, Onéma, FDP 09 + 31
 - Fin étape 1 prévue à septembre 2011

Faune sauvage

- Ours
 - AP d'ouverture de la chasse systématiquement attaqués depuis 3 ans (pas de mesure ours)
 - Audience TA : 18 novembre 2011, en cours de délibéré pour décembre
 - Concentration des ours dans Couserans
- Grands corbeaux
 - Demande d'effarouchement pour Artigat
- Vautours
 - Peu de signalement de dommages depuis plusieurs mois
- Frelons asiatiques
 - Nombreux nids signalés en 2011

Bruit routier

- PPBE RN20 : élaboration d'un programme d'actions par la Dréal
- Plaintes de riverains
- Cartes de bruit pour trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an : marché signé le 18 novembre 2011. PPBE ensuite (CG à rencontrer)
- Classement sonore (prescriptions sur les constructions) : refonte des arrêtés début 2012